



Location projet de vente travaux ect

Par **cocotte76**, le **20/11/2015 à 15:30**

Bonjour,rnrnDans le cadre d'une succession j'ai eu un lot, j'ai envoyé une lettre avec AR 6 mois avant la fin du bail au locataire, celui sur commun accord est parti un mois avant la fin en août au lieu de septembre.rnJ'ai voulu rafraîchir le lieu pour la vente et là j'ai découvert des infiltrations d'eau sur différents points de l'appartement.rnJe comptais habiter cet appartement le temps de sa vente.rnAu vu de l'état général et l'importance des travaux à entreprendre cela n'a pas été possible. rnAujourd'hui les travaux sont en cours et devrait être terminer en décembre. 5 mois de retard n'est pas rien.rnA présent je compte mettre ce bien en location saisonnière car j'ai dû le remettre à neuf.rnCela pose peut-il poser le moindre problème?rnrnMerci,rnMarie

Par **morobar**, le **20/11/2015 à 15:57**

Bonjour,rnOui, c'est un changement de destination.rnUn lien un peu plus explicite ici:rnhttp://www.adil75.org/sites/default/files/upload/divers/locations_meublees_adil75.pdfrnVous devez donc déposer une DP.rnA Paris par exemple, ce n'est pas gagné.